

Question de Mme Kattrin Jadin au Ministre des Entreprises publiques, de la Politique Scientifique et de la Coopération au développement sur les fréquents retards des trains.

Kattrin Jadin (MR):

Le premier semestre 2011 a à nouveau été marqué par de nombreux retards dans le trafic ferroviaire, qui se marqueront probablement à nouveau dans les chiffres lorsque ceux-ci seront publiés. Additionnés aux augmentations du prix des billets, ces retards participent à faire monter la tension parmi les usagers des différentes lignes de la SNCB. 1. Quelles sont les causes de ces retards à répétition? 2. Comment est-il possible de lutter pour diminuer la fréquence des retards des trains SNCB? 3. Comment pourrait-il être envisagé d'adoucir les conséquences de ces retards pour les navetteurs?

Paul Magnette, Ministre :

1. Les causes majeures des retards sont soit de nature structurelle, soit de nature organisationnelle. Ces causes sont diverses et les retards peuvent prendre parfois des proportions importantes, lorsque différentes causes se combinent ou affectent plusieurs lignes. Citons parmi les causes les plus importantes (en nombre): - les retards liés à l'infrastructure (travaux, dérangement de signalisation, problème de caténaire, saturation de la jonction Nord-Midi, etc.); - les retards liés à des problèmes de matériel (compositions déforcées, défectuosité d'une machine ou d'une voiture, etc.); - les retards liés aux tiers (vols de câbles, accidents de personnes, personnes circulant illégalement dans les voies, agressions, etc.); - les incidents sur les réseaux étrangers; - les retards générés par des cas de force majeure ou autres (intempéries, manque d'adhérence, etc.). La densité du trafic aux heures de pointe (particulièrement autour des grandes métropoles) ainsi que les travaux d'investissement (notamment les travaux RER) provoquent des retards important en cascade, dès qu'un incident (relevant d'une cause primaire décrite ci-dessus) se produit. 2. La SNCB et Infrabel se sont concertées en 2010 pour inverser à la baisse l'évolution de la ponctualité du trafic. Un plan d'actions de plus de cent mesures concrètes a été fixé permettant d'atteindre, à terme, un impact positif sur la ponctualité. Ces mesures concernent sept domaines différents: - matériel roulant (16 actions); - plan de transport et planning; - processus opérationnels (14 actions); - discipline, vigilance et proactivité (26 actions); - infrastructure (36 actions); - gestion en temps réel du trafic ferroviaire (19 actions); - organisation et gouvernance (9 actions). Certaines mesures peuvent apporter des résultats positifs à, relativement, court terme, d'autres seulement à moyen ou long terme. Toutes ces mesures seront d'application pour 2015. 3. Conformément au contrat de gestion liant l'État belge et la SNCB, il existe un système de compensation financière tenant compte à la fois de l'importance et de la fréquence des retards subis par le voyageur.